



**Public concerné,  
nombre,**

## **TITRE PROFESSIONNEL AGENT DE SERVICE MEDICO SOCIAL**

Niveau 3 (CAP)

Tous publics 10 places par session

**Prérequis, modalités  
et délai d'accès**

### **Pré requis**

La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire  
Accessible aux personnes handicapées

### **MODALITÉS D'ACCÈS**

- > Dossier de candidature + Entretiens individuels sur RDV
- > Contrat d'apprentissage
- > Contrat de professionnalisation

### **ACCESSIBILITE**

✓ **Formation continue** ✓ **Apprentissage** ✓ **Contrat de pro**

Le titre professionnel agent de service médico-social1 niveau 3 (code NSF : 330,334t,343t) se compose de trois activités types, chaque activité type comportant les compétences nécessaires à sa réalisation. A chaque activité type correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP).

**Présentation  
générale**

L'emploi s'exerce sous la hiérarchie du responsable hôtelier, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle. Selon les compétences mises en œuvre, l'emploi s'exerce sous la responsabilité partagée du responsable hôtelier et du responsable soignant.

L'agent de service médico-social réalise le nettoyage et le bionettoyage des locaux de l'établissement et contribue aux prestations du service hôtelier. Dans le respect des limites de sa fiche de poste et des compétences de chaque métier, l'agent de service médico-social vient en appui de l'équipe soignante pour accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne. Il prend en compte la disposition psychique et l'état physique du résident au moment où il intervient auprès de lui ou dans son espace. Tout au long de son service, l'agent de service médico-social est attentif au résident, communique avec lui de manière adaptée et bienveillante. Il

exerce ses activités en faisant preuve de non-discrimination. Tout au long de son service, l'agent de service médico-social respecte les standards de qualité de l'établissement et les règles d'hygiène. Il se protège en respectant les mesures de prévention des risques professionnels. Afin de maintenir les locaux et sanitaires commun ainsi que les locaux administratifs en état de propreté et d'hygiène, l'agent de service médico-social nettoie les surfaces avec les techniques appropriées, dans le respect de la fiche de poste et des modes opératoires. Il utilise les matériels et produits adaptés aux prestations et veille à la sécurité des usagers. Dans les chambres et salles de bains des résidents ainsi que dans d'autres locaux et équipements à risque infectieux, il applique les protocoles de bionettoyage afin d'atteindre une réduction de la contamination biologique des surfaces.

L'agent de service médico-social participe au service du linge personnel des résidents et du linge de l'établissement. Il contribue au service des repas des résidents en chambre ou dans la salle à manger.

Selon les consignes du responsable soignant l'agent de service médico-social aide le résident dans ses déplacements et lors de ses repas. L'agent de service médico-social est conscient que la chambre du résident est son « chez-soi », il respecte la vie privée et intime du résident lors de ses interventions. Au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, il participe à la

	<p>préservation de l'autonomie du résident, au maintien des acquis et au ralentissement de la perte de capacités. Il tient compte du projet d'accompagnement personnalisé, des besoins et des souhaits du résident. Il communique de manière adaptée avec les familles et les visiteurs et contribue à l'image de l'établissement. En fin de service l'agent de service médico-social renseigne le support de traçabilité. Une application numérique peut être utilisée pour la transmission des informations. Il participe aux réunions de transmissions pluriprofessionnelles. Il transmet toute observation liée à un état inhabituel du résident au personnel soignant et participe à la traçabilité des comportements perturbateurs habituels du résident. Il partage des informations utiles à la mise à jour du plan d'accompagnement personnalisé (PAP) du résident. Il a une obligation de discrétion professionnelle.</p> <p>L'emploi exige une station debout prolongée avec un rythme de travail soutenu. Le port d'une tenue professionnelle adaptée et dédiée à l'activité est requis. Si nécessaire pour l'activité, le port d'un équipement de protection individuelle approprié est exigé.</p> <p>Le travail peut s'exercer en horaires décalés ou coupés, tous les jours de la semaine, y compris le weekend, les jours fériés et parfois la nuit.</p>
Objectifs	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une prestation de nettoyage manuel</li> <li>Réaliser une prestation de nettoyage ou de remise en état mécanisés</li> <li>Obtenir le Titre professionnel d'Agent(e) de Propreté et d'Hygiène partiellement (CCP) ou dans son intégralité</li> <li>Obtenir l'habilitation électrique de niveau 1 H0B0</li> </ul>
Contenu de la formation	<p>Module Initial - Communication - Posture professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer à l'oral dans le monde professionnel</li> <li>• Communiquer à l'écrit dans le monde professionnel</li> <li>• Mobiliser des raisonnements mathématiques</li> <li>• Utiliser les outils numériques et informatiques (Internet, traitement de texte, Powerpoint)</li> <li>• Gérer les informations</li> <li>• S'organiser dans son activité professionnelle</li> <li>• Utiliser les codes sociaux liés au contexte professionnel</li> <li>• Travailler en groupe et en équipe</li> <li>• Apprendre et se former tout au long de la vie</li> <li>• Construire son parcours professionnel</li> <li>• Réaliser son activité selon les cadres règlementaires établis</li> <li>• Adapter son action face à des aléas et à des situations d'urgence</li> </ul> <p>Module 1 - Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nettoyer les locaux et les sanitaires communs dans le respect des modes opératoires</li> <li>• Appliquer des protocoles de bionettoyage des chambres et des surfaces</li> </ul> <p>Module 2 - Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le résident dans ses déplacements</li> <li>• Accompagner le résident à prendre son repas et à boire</li> </ul> <p>Module 3 - Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standards de qualité de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au service du linge des résidents et de l'établissement</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au service des repas des résidents</li> </ul> <p>Module 5 - Préparer la certification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se préparer à l'épreuve de synthèse</li> <li>• Se préparer à l'entretien final</li> <li>• Valider le titre Agent de propreté et d'hygiène ou le CCP visé</li> </ul> <p>Session d'examen</p> <p>Module – Gestes et postures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les automatismes gestuels du métier</li> <li>• Adopter les gestes et postures adaptés aux différentes situations afin d'éviter les douleurs et ménager son corps</li> <li>• Se protéger avec les équipements adéquats et selon les règles transmises</li> </ul> <p><b>Moyens pédagogiques :</b></p>
<p><b>Modalités pédagogiques</b></p>	<p>L'établissement met à disposition des stagiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une salle de classe équipée : tables et chaises, tableau, vidéoprojecteur et ordinateur</li> <li>- une salle informatique (18 postes en réseau),</li> <li>- du matériel audiovisuel,</li> <li>- du matériel de nettoyage (auto laveuse etc..) , internant ,chambre</li> </ul> <p><b>Méthodes :</b></p> <p>Active, Mise en situation professionnelle Interrogative...</p> <p>Séquences de cours, étude de situations, documents pédagogiques, techniques d'animation variées, vidéos, interventions de professionnels, explicitation de l'expérience, accompagnement individuel dans l'élaboration du dossier professionnel (DP)</p> <p><b>Modalités :</b></p> <p>Présentiel, à distance, expérientiel (période en milieu professionnel), mode projet, autoformation accompagnée.</p>
<p><b>Compétences / Capacités professionnelles visées</b></p>	<p>Nettoyer les locaux et les sanitaires communs dans le respect des modes opératoires</p> <p>Appliquer des protocoles de bionettoyage des chambres et des surfaces</p> <p>Accompagner le résident dans ses déplacements</p> <p>Accompagner le résident à prendre son repas et à boire</p> <p>Contribuer au service du linge des résidents et de l'établissement</p> <p>Contribuer au service des repas des résidents</p>
<p><b>Durée</b></p>	<p>4 mois</p> <p>35 h hebdomadaire en entreprise</p> <p>280 h au centre de formation de la MFR CFA Landes Chalosse</p>
<p><b>Dates</b></p>	<p>Session du 17 octobre 2022 au 16 juin 2023</p>

<b>Lieu(x)</b>	MFR Castelnau - Chalosse 1958 route de Badie 40360 Castelnau – Chalosse
<b>Coût par participant</b>	<p><b>En fonction des statuts:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Possibilité de prise en charge du financement de la formation par l'intermédiaire du CPF et de conventions employeurs. Identifiant CPF: 242091 (Se renseigner auprès du secrétariat pour établir un Devis).</li> <li>2. Prise en charge dans le cadre d'un financement individuel – Pole Emploi . (Se renseigner auprès du secrétariat pour établir un Devis).</li> <li>3. Prise en charge par l'OPCO pour les contrats d'apprentissage.</li> </ol> <p>Contrats de formation, conclus en application de l'article L. 6353-3, les conditions générales de vente (informations, tarifs, modalités de règlement et conditions financières prévues en cas de fin anticipée de la formation ou d'abandon) sont remis au stagiaire avant son inscription définitive et tout règlement de frais. Coûts du repas : 4.5 € à la charge du stagiaire. Logement possible chez l'habitant à proximité. 50 € / sem</p> <p><b>Les aides financières pour l'apprenti :</b></p> <p><i>Aides hébergement et restauration :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hébergement par nuitée pour un montant de 6 euros</li> <li>- Frais de restauration par repas pour un montant de 3 euros</li> <li>- Frais de premier équipement pédagogique selon un plafond de 500 euros qui autorisera l'achat d'un ordinateur portable.</li> </ul> <p><i>Aides diverses :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une aide régionale de 500€ pour le permis de conduire lorsque le jeune a plus de 18 ans</li> <li>- Une exonération d'impôt sur son salaire, tant qu'il reste inférieur au seuil fixé chaque année par la loi de finances</li> <li>- Des allocations familiales pour les parents, jusqu'aux 20 ans de l'apprenti si sa rémunération n'excède pas un plafond fixé à un pourcentage du SMIC</li> <li>- Des allocations d'aide au logement et un accès privilégié aux foyers de jeunes travailleurs</li> <li>- Le cas échéant, des aides régionales pour financer son logement son transport , l'achat de fournitures scolaires...</li> </ul> <p>Pour plus d'informations : <a href="https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/">https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/</a></p>
<b>Responsables de l'action, Contact</b>	Virginie VIER Standard : 05 58 98 54 28
<b>Formateurs, animateurs et intervenants</b>	Equipe en cours de construction Profil formateur professionnel de l'entretien et du nettoyage
<b>Suivi de l'action</b>	<i>Emargement par les stagiaires et le formateur,</i> <i>Attestation de stage</i> Livret d'accompagnement Grilles d'évaluations Bilans de compétences mi parcours et fin de parcours.

<b>Evaluation de l'action</b>	Présentation à la session de certification Mise en situation et entretien Evaluation de l'action « à chaud » ( <i>satisfaction des participants</i> ) en fin de parcours Evaluations des acquisitions de compétences ( <i>tests, examens, fiches d'évaluation, entretiens...</i> )
<b>Passerelles et débouchés possibles</b>	<b>Débouchés</b> : Emploi métier de rattachement suivant la nomenclature du ROME : J1301- Personnel polyvalent des services hospitaliers; K1302- Assistance auprès d'adultes